



SOMMAIRE :

Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

*L'équipe du CNRAA vous présente ses
meilleurs vœux pour l'année 2010.*

Les ateliers de l'alternance

Suite à la remise du rapport réalisé par Henri Proglio, le secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi a mis en place trois groupes de travail afin de présenter des préconisations, sur les thèmes suivants :

- Améliorer la vie quotidienne des jeunes en alternance
- Développer l'alternance partout et pour tous
- Aider les entreprises à s'engager davantage dans l'alternance.

Un site Internet a également été ouvert afin de recueillir les contributions :
<http://www.ateliers-apprentissage.emploi.gouv.fr>

Les accords de partenariat du ministère de l'éducation nationale

Afin de promouvoir les formations professionnelles initiales et continues et de renforcer les partenariats entre les établissements de formation et les entreprises, le ministère de l'Education nationale a établi des liens avec le monde économique qui sont formalisés par des conventions ou des accords de coopération disponibles sur le site Eduscol.

Précisons que les partenaires du ministère de l'Education nationale représentent l'essentiel des secteurs professionnels : métallurgie, bâtiment, transport, alimentation, grande distribution, électronique, aéronautique, agro-alimentaire et secteur des PME-PMI etc.

Pour consulter la rubrique sur le site Eduscol :
<http://eduscol.education.fr/cid45664/presentation.html>

Accès direct à la liste des accords-cadres :
<http://eduscol.education.fr/pid23546-cid45660/conventions-cadres-partenaires.html>



Les ateliers de l'alternance
Les accords de partenariat du MEN
Les diplômes de l'enseignement professionnel
Sur les sites officiels
Le réseau apprentissage
Les ressources mutualisées
La réponse apportée

Les diplômes de l'enseignement professionnel. Session 2008

La note d'information de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEEP) parue, en décembre 2009, sous le titre « *Les diplômes de l'enseignement professionnel (session 2008)* » indique qu'à la session 2008, 444 600 diplômes de l'enseignement professionnel des niveaux IV et V ont été délivrés en France par le ministère de l'Education nationale.



Pour information, les trois quarts des diplômes sont de niveau V (205 000 BEP, 148 300 CAP et 9 000 mentions complémentaires). Le quart restant concerne des diplômes de niveau IV, parmi lesquels 103 300 baccalauréats professionnels, 19 500 brevets professionnels et 1 800 mentions complémentaires.

Pour consulter la note d'information 09-28 de décembre :
http://media.education.gouv.fr/file/2009/25/9/NI0928_131259.pdf

Sur les sites officiels

Deuxième répartition des ressources collectées en 2009 au titre de la contribution au développement de l'apprentissage

L'arrêté du 8 décembre 2009, portant deuxième répartition entre les régions, la collectivité territoriale de Corse et la collectivité départementale de Mayotte des ressources collectées en 2009 au titre de la contribution au développement de l'apprentissage, a été publié au JO n° 293 du 18 décembre 2009.

En ligne sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021490971>

La réglementation relative à la taxe d'apprentissage

La rubrique consacrée à la taxe d'apprentissage sur le site Eduscol a été actualisée, courant décembre 2009.

Au sommaire :

- La nature de la taxe d'apprentissage
- Les versements exonérateurs
- La liste régionale des formations
- Les organismes collecteurs
- L'utilisation des fonds.

Pour la consulter : <http://eduscol.education.fr/cid47683/taxe-apprentissage.html>

Les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré

L'arrêté du 6 novembre 2009, modifiant l'arrêté du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré, a été publié au JO n° 296 du 22 décembre 2009 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021504546>

Le nombre de postes aux concours de recrutement des enseignants

Le ministère de l'Education nationale a publié, au du JO n° 7 du 9 janvier 2010, plusieurs arrêtés fixant le nombre de postes offerts aux différents concours de recrutement des personnels enseignants :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021645342>

L'organisation des concours de recrutement des enseignants

Le site www.education.gouv.fr propose les arrêtés du 28 décembre 2009 fixant l'organisation des concours des enseignants : <http://www.education.gouv.fr/cid50156/organisation-des-concours-de-recrutement-des-enseignants.html>

La 21^{ème} édition de la semaine de la presse et des médias à l'école



La 21^{ème} édition de la semaine de la presse et des médias à l'école se déroulera du 22 au 27 mars 2010 sur le thème : "Qui fait l'info ?".

Les modalités d'inscription :

<http://www.presse.education.gouv.fr/resa2010/>

Le réseau apprentissage

ROP 1 –

Académie d'Amiens

« *Le journal interne du CFA académique d'Amiens* »

Le CFA académique d'Amiens a transmis, au CNRAA, des exemplaires du numéro 8 (décembre 2009) du « *Journal interne du CF3A* ». Dans cette nouvelle édition, l'accent est mis sur le dispositif du pré-apprentissage qui s'adresse aux jeunes de 15 ans minimum issus de 5^{ème} ou 4^{ème}.



Des exemplaires du journal sont disponibles au CNRAA sur demande.

Académie de Nancy-Metz

« *L'inauguration de la première maison d'apprenti à Sarreguemines en Lorraine* »

Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine, a inauguré la maison de l'apprenti au CFA Henri Nominé de Sarreguemines.

La construction de la maison de l'apprenti s'inscrit parmi les actions régionales menées pour une revalorisation de la condition de l'apprenti : amélioration des conditions d'hébergement, revalorisation de l'aide au transport, mise en place d'un fonds social, etc.

Les ressources mutualisées

Après la 3^{ème}. Guide pour la rentrée 2010



L'Onisep a publié, en janvier 2010, un guide intitulé « Après la troisième » qui présente le nouveau lycée qui sera en oeuvre à la rentrée 2010 en classe de seconde. En pages 21-22, le point sur l'apprentissage et les formations professionnelles est envisagé.

En ligne sur : http://www.onisep.fr/guide/pdf/guide3e_2010_web.pdf

La construction des parcours professionnels

La revue « Education permanente » a publié, dans son numéro 181 de décembre 2009, un dossier consacré à la construction des parcours professionnels.

Pour consulter les titres des 14 articles : http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1699&id_article=1936#resume1936



Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA.

Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme

Le CEREQ consacre un numéro de la collection « Net.Doc » à un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme.

Ce document a été en partie réalisé à partir d'une exploitation de la base de données Reflet (regards sur les flux de l'enseignement professionnel) qui offre un historique des diplômés de l'enseignement technique et professionnel.



Pour information, la base REFLET est accessible sur le site internet du CEREQ : <http://www.cereq.fr/Reflet.htm>

Pour découvrir le numéro de septembre 2009 : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Le site de l'ESEN. Bibliographies thématiques

Le centre de ressources de l'ESEN propose des sélections thématiques de ressources documentaires sur les domaines de compétence des personnels d'encadrement.



En ligne sur : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/bibliographies/>

Les lycées : état des lieux

La documentation française a publié un numéro qui dresse un état des lieux des lycées. Quelles sont les missions du lycée aujourd'hui ? Les inégalités sociales face à la réussite y sont-elles aussi prégnantes qu'au collège ou dans l'enseignement primaire ? Comment organiser les enseignements plus efficacement et rééquilibrer les filières ? Quelle est la situation dans le reste de l'Europe ?



Source : Coll. *Regards sur l'actualité*. La documentation française, 2009, 104 p.

Pour consulter la fiche de l'ouvrage : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/3303332603534/index.shtml>



La réponse apportée

Un changement de chef d'entreprise est-il une cause de fin du contrat ?

NON. S'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur (notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société), tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Un avenant au contrat d'apprentissage constatera la nouvelle situation.

Dans le cas où le nouvel employeur ne remplirait pas les conditions pour être maître d'apprentissage, le préfet peut décider si les contrats peuvent être menés à terme.

Texte de référence : L 1224-1 du code du travail.

Source : L'apprentissage en questions. Des réponses pour administrer, former et décider, 2009, p.78.

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Date de parution : le 15 de chaque mois

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditorial : Pascal Rault

Rédaction, mise en page : Anne Walcarus

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : <http://www.cnraa.fr>